

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	49

CONVOCAATION

Datée	du 09/12/22
Affichée	le 09/12/22

OBJET

Ouverture des commerces de  
détail le dimanche pour  
l'année 2023  
sur la commune de Saint  
Sulpice sur Risle

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOOU, Eric ZO, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Didier DEMONCHEAUX, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

**Pouvoirs :**

Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN  
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX  
Virginie VIOLET a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

**Représentés :** Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

**Absents excusés :** Pascal SUARD  
Nadège TROUILLET  
Sylvie CHAUVEL-TREPIER

**Absents :** Marie-Odile TAVERNIER  
Maité GRANDCLÈRE  
Charlène RENARD

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22  
Publié en ligne le 23/12/22  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie informe les membres du Conseil que la commune de Saint Sulpice sur Risle a sollicité l'avis de la CdC des Pays de L'Aigle, par un courrier en date du 25 octobre 2022, pour l'ouverture des commerces de détail 12 dimanches en 2023 sur sa commune.

En effet l'article L3132-26 du code du travail précise que lorsque le nombre de dimanches ouverts excède 5 par an, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante par le Maire.

A défaut de délibération de l'EPCI dans un délai de 2 mois suivant la saisine par le Maire de la commune, l'avis est réputé favorable.

Les dimanches concernés par l'ouverture des commerces de détail en 2023 sont :

- 08 janvier 2023
- 09 avril 2023
- 30 avril 2023
- 07 mai 2023
- 14 mai 2023
- 03 septembre 2023
- 26 novembre 2023
- 03, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22  
 Publié en ligne le 23/12/22  
 Certifié exécutoire

**Le Conseil après en avoir délibéré :**

- **DONNE** un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale des commerces de détail, à Saint Sulpice sur Risle, pour 12 dimanches en 2023 aux dates suivantes : 08 janvier, 09 avril, 30 avril, 07 mai, 14 mai, 03 septembre, 26 novembre, 03, 10, 17, 24 et 31 décembre,
- **PRECISE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

**VOTE :**      **POUR**            **48**  
                   **CONTRE**           **1 (Christophe POTTIER)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
 Jean SELLIER



*(Handwritten signature in blue ink over the stamp)*